



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



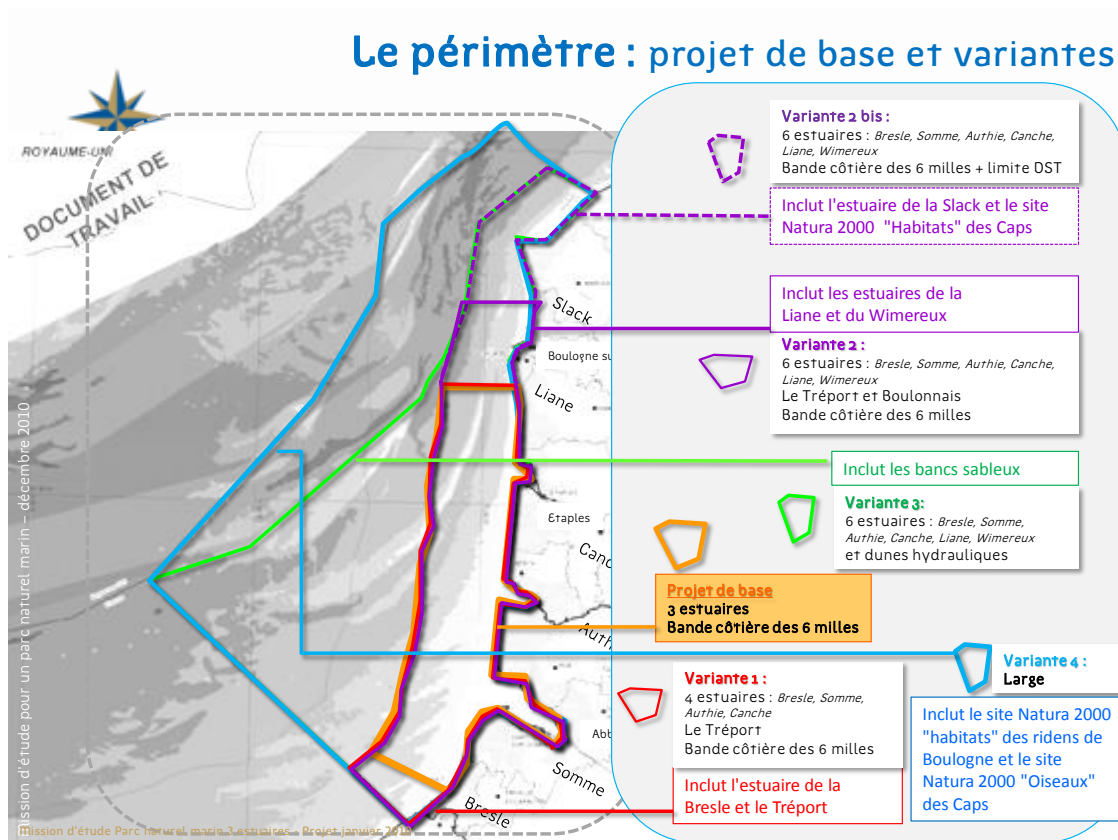
Communiqué de presse
17 janvier 2011, Etaples sur mer

Projet de parc naturel marin : 5 hypothèses possibles soumises à la concertation

Placée sous la présidence conjointe du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, du Préfet de Picardie, et du Préfet du Pas-de-Calais, la seconde réunion de l'instance de suivi de la concertation pour l'étude d'un parc naturel marin à l'ouvert des trois estuaires de la Canche, de l'Authie, et de la Somme a réuni plus de 200 participants cet après-midi, à Etaples sur mer, à Maréis, centre de découverte de la pêche.

Cette seconde réunion avait pour principal objectif de présenter la synthèse des travaux des cinq groupes thématiques de travail animés depuis un an par la mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin. Ces travaux associant l'ensemble des acteurs de la mer ont permis de dégager cinq hypothèses présentant des variantes qui portent sur la définition du périmètre, des orientations de gestion et de la composition du conseil de gestion.

Les périmètres des différentes hypothèses



Les

périmètres possibles : à partir du projet comprenant les 3 estuaires picards, 5 variantes sont proposées concernant 3 régions (Haute-Normandie-Picardie- Nord Pas-de-Calais) et 3 départements (Seine Maritime, Somme, Pas de Calais)

Projet de base : il s'étend des 3 estuaires (Somme – Authie - Canche) et de la bande côtière à la limite des 6 milles nautiques. Lieu de multiples usages de la mer, cet espace concerne des milieux marins exceptionnels, de faible profondeur.

Plusieurs variantes permettent d'ajouter à ce périmètre de base des espaces marins contigus dont les enjeux pour la protection et le développement durable des activités sont importants pour les écosystèmes de la Manche Est.

Les variantes proposées au périmètre de base consistent à prolonger le périmètre du projet de base pour inclure, au sud, au nord, à l'ouest ou vers le large des milieux marins qui pourraient être gérés de manière intégrée en raison de leur richesse (transition terre et mer ; bancs sableux ; hauts fonds) et de la multiplicité des activités maritimes :

Variante 1 : les 4 estuaires (Bresle, Somme, Authie, Canche), soit du Tréport (76) à Saint Etienne au Mont : ce périmètre s'étend sur la bande côtière des 6 milles et compte 986 km².

Variante 2 : les 6 estuaires (Bresle, Somme, Authie, Canche, Liane, Wimereux) soit du Tréport à Wimereux : ce périmètre s'étend sur la bande côtière et compte 1077 km²

Variante 2bis : les 7 estuaires (Bresle, Somme, Authie, Canche, Liane, Wimereux, Slack), soit du Tréport à Escalles pour une surface de 1253 km²

Variante 3 : les bancs sableux, ce périmètre comprend l'ensemble des fonds sableux en plus de la bande côtière et s'étend sur 2 632 km²,

Variante 4 : le large, elle prolonge la précédente jusqu'à la ligne de partage avec les eaux sous juridiction britannique. La superficie s'étend alors sur 3 670 km² similaire à celui du parc naturel marin d'Iroise, premier parc marin créé en 2007.

Les mesures de gestion :

Huit orientations de gestion adaptées aux enjeux de chaque périmètre ont été identifiées :

Connaissance, protection des écosystèmes et du patrimoine naturel marin, bon état écologique des eaux marines, gestion coordonnée des espaces protégés, développement durable de la pêche, développement durable des usages dans les estuaires, sur l'estran et en mer, préservation du patrimoine culturel en lien avec la gestion du milieu marin, coopération technique avec les pays voisins.

La composition du conseil de gestion :

Adaptée à chaque variante, le conseil de gestion compterait selon l'étendue des périmètres de 62 à 67 membres représentatifs de tous les acteurs concernés :

- Services de l'État (12 à 13%)
- Collectivités territoriales (23 à 25%), y compris les parcs naturels régionaux intéressés, et les organismes de gestion de l'eau et des aires marines protégées contigües.
- Pêche professionnelle (19 à 20 %)
- Organisations professionnelles autres que la pêche professionnelle (8 à 10%)
- Organismes et associations des usagers de loisirs en mer (15 et 16%)
- Associations de protection de l'environnement (6 à 7%)
- Personnalités qualifiées (12 à 13%)

A l'issue de cette présentation, les trois préfets responsables souhaitent recueillir les derniers avis des acteurs sur ces hypothèses. Ils ont un mois pour s'exprimer.

A la fin de cette concertation, un projet de parc pourrait être soumis à enquête publique à l'automne 2011.

Contacts presse

- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord : 02.33.92.61.65/communication@premar-manche.gouv.fr,
- Préfecture de région Picardie : 03.22.97.80.80.catherine.bove@somme.pref.gouv.fr
- Préfecture du Pas de Calais : 03.21.21.20.36.catherine.mandet@pas-de-calais.pref.gouv.fr
- Agence des aires marines protégées : 06.79.04.47.07/agnes.poiret@aires-marines.fr